

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30 novembre 2023

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10 voix

Membres avec pouvoirs : Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA),

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden – donne pouvoir à A.GALLO), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération : Délibération 01 - DÉCISION MODIFICATIVE 2 (DM 1)

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur et si vous êtes d'accord, je vous propose :

- de valider la décision modificative 2

section Investissement							
DÉPENSES		RECETTES					
<i>chap+articles</i>		<i>chap+articles</i>					
<i>chap,20</i>	<i>immobilisations incorporelles</i>						
2051	concessions et droits similaires	2 000,00					
<i>chap,21</i>	<i>immobilisations corporelles</i>						
2188	autres immo corporelles	- 2 000,00					
	totaux	-		totaux	-		
section Fonctionnement							
DÉPENSES		RECETTES					
<i>chap+articles</i>		<i>chap+articles</i>					
<i>chap,11</i>		10 000,00	<i>chap,70</i>	<i>chiffre d'affaires</i>	18 000,00		
60613	fourn entretien petit équipement	6 000,00	7061	vente stages vacances	18 000,00		
61558	entretien matériels	4 000,00					
<i>chap,12</i>		18 000,00					
6413	prime exceptionnelle	18 000,00					
O22	dépenses imprévues	- 10 000,00					
	totaux	18 000,00		totaux	18 000,00		

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

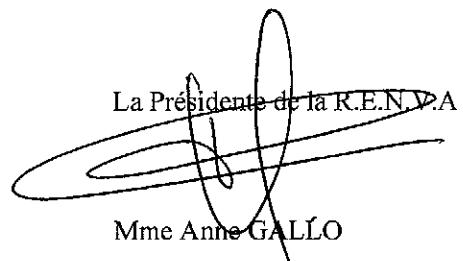
- valide la décision modificative 2

Résultat des votes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



La Présidente de la R.E.N.V.A
Mme Anne GALLO

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231130-231130_DEL01A-DE